



Appel à projets 2021

NOËL DE LA SOLIDARITÉ

Dans le cadre du dispositif « Noël de la Solidarité », le CCAS de Tours apporte son soutien aux associations dans l'organisation de leurs manifestations à destination des publics les plus isolés ou en situation de précarité.

À l'occasion des fêtes de fin d'année, et cette année plus encore du fait d'un contexte sanitaire pesant, il est essentiel de pouvoir mettre ces difficultés de côté et de profiter de ces temps conviviaux pour se ressourcer.

En 2020, le CCAS a attribué au total 26 640,00 €, sous forme de subventions ou de cadeaux offerts (près de 494 jouets neufs) pour aider à l'organisation d'arbres de Noël, de repas conviviaux ou d'actions solidaires.

En 2021, nous souhaitons poursuivre cette action marquant ainsi l'intérêt de la Ville pour l'action des associations engagées auprès des publics fragiles.

L'appel à projets « Noël de la Solidarité » est ouvert jusqu'au **24 septembre 2021**.

Compte tenu de la période COVID que nous vivons, merci de préciser l'objet de votre demande en cochant une case ci-après :

- J'ai réalisé mon action subventionnée par le CCAS en 2020 et je fais une nouvelle demande en 2021
- J'ai partiellement réalisé mon action subventionnée par le CCAS en 2020 et je fais une demande complémentaire à celle-ci en 2021
- Je n'ai pas réalisé mon action subventionnée par le CCAS en 2020 et je fais une demande complémentaire à celle-ci en 2021
- Je n'ai pas fait de demande en 2020
- Autre cas, merci de nous contacter au 02 18 96 11 31

Organisme demandeur :

Nom, prénom, adresse, adresse mail et téléphone du représentant de l'association :

Nom, prénom, adresse, adresse mail et téléphone du référent de l'action :

<u>TITRE DE L'ACTION :</u>

Date(s) et lieu(x) de l'action ou du projet à soutenir :

Présentation détaillée du projet (modalités de mise en œuvre, organisation, déroulement, etc.)

L'action doit s'adresser exclusivement à des personnes qui habitent ou sont domiciliées à Tours.

Dans la présentation de votre projet, vous devez faire apparaître explicitement la façon dont vous introduisez les critères ci-dessous :

- **Solidarité** : *Le projet doit s'adresser tout particulièrement à des personnes qui, en raison de leurs difficultés ou de leur isolement, ne pourraient participer à d'autres moments festifs.*

- **Convivialité** : *le projet doit être axé autour d'une action collective même si elle peut aussi revêtir un aspect individuel (fête commune + remise de cadeaux individuels). L'approche interculturelle ou intergénérationnelle sera vivement appréciée. De même, seront encouragées les actions organisées conjointement par des associations œuvrant sur un même territoire, dans une logique de développement du partenariat.*

- **Eco-Citoyenneté** : *Le projet doit permettre la participation active des publics à la réalisation de l'action. Par ailleurs, sa conception intègre des dimensions de développement durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire.*

- **Innovation** : *Le projet doit avoir un caractère innovant. Dans l'hypothèse d'un dispositif déjà existant, l'intervention du CCAS doit permettre de donner une nouvelle dynamique à l'action (faire plus ou faire mieux), et ne saurait couvrir des frais habituellement supportés par l'association.*

Nombre de personnes concernées par cette action (prévisionnel) :

Nombre de familles	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants

Budget de l'action :

<u>Nature des dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Nature des recettes</u>	<u>Montant</u>
Fournitures		Subvention demandée au CCAS	
Alimentation		Autres Subventions (préciser les structures sollicitées)	
Prestataires extérieurs			
Location de salle		Fonds propres	
Autres (préciser)		Autres (préciser)	
<u>Total</u>		<u>Total</u>	

Pour remplir ce budget : Les fournitures concernent par exemple la décoration, la vaisselle ou encore les petits cadeaux achetés ; l'alimentation recouvre toutes les denrées alimentaires (boissons, gâteaux, etc.) ; les prestataires extérieurs s'appliquent aux personnes qui ont été embauchés pour l'occasion (père Noël, magicien, musicien, etc.) ; les autres dépenses n'entrant pas dans celles-ci doivent être détaillées dans « Autres » et être précisées.

Les fonds propres sont ceux directement engagés par votre structure.

Participation demandée au CCAS (en euros) :

Et/ou Nombre de jouets :

Répartition des jouets, le cas échéant

	<u>Nombre de jeux (unisexes)</u>
< 1 an	
1 an à 3 ans	
3 à 6 ans	
6 à 9 ans	
9 à 12 ans	
12 à 16 ans	

En cas d'attribution de subvention ou de cadeaux, il est demandé au porteur du projet :

- De citer le CCAS de Tours comme partenaire de l'action et de faire apparaître son logo sur tout support de communication lié à l'évènement ;
- De transmettre un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action soutenue avant la fin du 1^{er} trimestre 2022 (trame envoyée par le CCAS).

Ce dossier est à envoyer par mail ou courrier avant le 24/09/2021

Merci de joindre un RIB à votre demande

À l'attention de Karine DELAROCHE, Service Insertion et Action Sociale

karine.delaroche@ccas-tours.fr ou CCAS de Tours - CS81237 - 37012 TOURS cedex 1